



2 - LA COMMUNICATION ECRITE PROFESSIONNELLE



Auteur : C. Terrier ; <mailto:webmaster@cterrier.com> ; <http://www.cterrier.com>
Utilisation : Reproduction interdite sans autorisation de l'auteur

Exercice 3 : Note de Service

Toys - Jouets



Vous travaillez pour la société **Toys Jouets** qui possède 5 magasins de vente de jouets sur Lyon et sa région.

Avec l'arrivées des fêtes de fin d'année les horaires des magasins sont modifiés pour faire face à l'accroissement de travail.

Habituellement les horaires des magasins sont les suivants

Lundi : fermé
Mardi : ouverture de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h
Mercredi : ouverture de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h
Jeudi : ouverture de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h
Vendredi : ouverture de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h
Samedi : ouverture de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h
Dimanche : fermé

A l'occasion des fête de fin d'année les horaires d'ouverture des 5 magasins sont modifiés du 1 au 24 décembre.
Les horaires seront les suivants :

Lundi : ouverture de 9 h à 19 h sans interruption à midi
Mardi : ouverture de 9 h à 19 h sans interruption à midi
Mercredi : ouverture de 9 h à 19 h sans interruption à midi
Jeudi : ouverture de 9 h à 19 h sans interruption à midi
Vendredi : ouverture de 9 h à 19 h sans interruption à midi
Samedi : ouverture de 9 h à 19 h sans interruption à midi

Par ailleurs, les dimanches 7, 11 et 18 décembre seront travaillés de 9 h à 19 h.
L'effectif de chaque magasin sera complété par l'embauches de 3 personnes à temps plein .
Les contrats iront du 25 novembre au 24 décembre.

Votre travail

1. Vous devez rédiger la note de service au personnel qui leur indiquera les nouveaux horaires du mois de décembre et les dimanches travaillés.
2. Vous devez saisir et mettre en forme sur un traitement de texte cette notes de service

Emetteur

Société Toys-Jouet
85 rue de la République
69001 LYON
Tél. : 04 72 87 57 59
Fax : 04 72 87 57 59
Mel : Direction@toys-jouet.com
Site : www.toys-jouet.com
PDG : M. Paul Duvignon